

**COMMISSION DE SERVICES RÉGIONAUX DE KENT**  
**POLITIQUE 2024-01**  
**REPRÉSENTATION POLITIQUE**

**Préambule :** La Commission de services régionaux de Kent est une corporation créée en vertu de la Loi sur la prestation des services régionaux. Les objectifs principaux de toutes les commissions de services régionaux (CSR) est d’offrir ou de faciliter des services obligatoires aux communautés de la région, faciliter les ententes volontaires de services entre communautés et de servir de forum régional pour la collaboration entre communautés concernant les questions régionales. Ce dernier objectif est particulièrement important dans le cadre de cette politique. La CSRK, depuis ses débuts en 2013, est très active sur des dossiers régionaux qui nécessitent une implication politique de la part de ses membres. Les membres du CA ont choisi d’assumer ce rôle politique plus important pour diverses raisons telles que, mais sans s’y limiter : assurer un environnement sain pour sa population, le maintien de services publics sur son territoire ainsi que la sécurité publique de ses résidents.

Puisque le CA joue un rôle important sur le plan de la représentation politique, il était de mise qu’il se dote d’un plan pour mieux encadrer les diverses démarches nécessaires pour assurer la meilleure représentation possible pour les gens de la région de Kent. La CSRK ne cherche pas à empiéter dans le rôle des élus municipaux pour les dossiers locaux, mais plutôt à agir comme interlocuteur principal pour des enjeux qui touchent la région desservie par la commission de services régionaux de Kent ou un regroupement de collectivités sur son territoire. Les rencontres identifiées dans ce document sont également incluses dans le plan stratégique de la CSRK. Un tableau, inclut à l’Annexe 1, servira de guide pour s’assurer que la CSRK remplit son mandat fixé dans le cadre de cette politique.

**But :** Le but de cette politique est d’offrir un guide aux membres du CA sur la représentation politique auprès des élus provinciaux, fédéraux ainsi qu’auprès d’organismes et de corporations qui sont en lien avec les affaires de la CSRK.

Ces documents peuvent inclure des questions concernant des décisions ou des initiatives entreprises par l’organisation, le député ou le ministre, une présentation du plan stratégique et plan d’action de la CSRK, son rapport annuel et tout autre document pertinent à la rencontre. La direction générale sera responsable d’organiser ces rencontres. L’Annexe 2 inclut une fiche lorsque les rencontres ont lieu afin que tous puissent suivre le même document.

**Représentation politique – gouvernement fédéral**

1. La CSRK s’assurera de rencontrer les membres du parlement canadien qui représentent les communautés du territoire de la CSRK une fois par année. Le but de cette rencontre sera de présenter le plan stratégique de la CSRK ainsi que toute initiative qui nécessite l’appui des membres du parlement canadien dans le but de faire avancer les dossiers qui touchent la population de Kent. Lors de la rencontre avec les membres du parlement canadien, il serait pertinent de solliciter l’aide de nos deux députés fédéraux pour organiser des rencontres avec les ministres fédéraux sur des dossiers qui touchent la région.

2. La CSRK s'assurera de rencontrer les membres du parlement canadien dans les plus brefs délais s'il y a un dossier qui relève du gouvernement fédéral et qui pourrait avoir un impact imminent sur la qualité de vie des résidents du territoire.

### **Représentation politique – gouvernement provincial**

1. La CSRK s'assurera de rencontrer les membres de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick qui représentent les communautés du territoire de la CSRK deux fois par année. Le but de cette rencontre sera de présenter le plan stratégique de la CSRK ainsi que toute initiative qui nécessite l'appui des membres de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick dans le but de faire avancer les dossiers qui touchent la population de Kent.
2. La CSRK sollicitera l'aide des membres de l'Assemblée législative qui représentent notre territoire afin d'organiser des rencontres avec les membres élus qui détiennent un ministère ou un portfolio qui prennent des décisions ayant ou qui pourrait avoir un impact sur la qualité de vie des résidents de la région de Kent au moins une fois par année.
3. La CSRK s'assurera de solliciter l'aide des membres de l'Assemblée législative qui représentent notre territoire à organiser les rencontres nécessaires lorsqu'une décision ou situation qui relève du gouvernement provincial a un impact sur la qualité de vie des résidents du territoire.
3. Les membres de l'Assemblée législative qui représentent notre territoire recevront l'avis de convocation, l'ordre du jour, les procès-verbaux et les avis de motion pour chacune des réunions ordinaires et extraordinaires du conseil d'administration de la CSRK. L'objectif de cet envoi est d'assurer que nos membres de l'Assemblée législative soient invités aux réunions du CA et soit tenu au courant des décisions prises et à prendre par le CA.
4. Une visite annuelle de la présidence et de la vice-présidence à l'Assemblée législative est fortement recommandée afin de donner une occasion additionnelle de visibilité auprès des élus provinciaux et de leurs membres du personnel. Cette visibilité peut certainement servir à faire avancer des dossiers qui touchent la CSRK auprès du gouvernement provincial.
5. La CSRK s'assurera de rencontrer les membres de l'Assemblée législative, dans les plus brefs délais, s'il y a un dossier qui relève du gouvernement provincial et qui pourrait avoir un impact imminent sur la qualité de vie des résidents du territoire.

### **Représentation politique – régional et local**

1. La CSRK fera un effort de rencontrer, collectivement ou individuellement, les CSR du Nouveau-Brunswick lorsqu'un dossier ou un enjeu a un impact sur plus d'une CSR. Ces rencontres doivent être stratégiques afin de faire avancer les dossiers qui touchent plus d'une CSR.
2. La direction générale de la CSRK s'assurera de rencontrer régulièrement ses homologues dans les 11 autres CSR du Nouveau-Brunswick afin de discuter d'enjeux et d'opportunités qui touchent les CSR. Il s'assurera de communiquer et revendiquer les intérêts de la CSRK afin que la région soit prête lorsqu'une opportunité ou un enjeu surviendra.
3. La direction générale et la présidence de la CSRK rencontreront sur demande chaque maire des municipalités et communauté rurale, le président du district rural et les chefs des Premières Nations situés sur son territoire afin de discuter d'enjeux qui touchent la région. Ces rencontres permettront de mieux comprendre les enjeux de chacune des communautés sur le territoire.

### **Représentation politique – Organismes, corporations et organismes**

1. La CSRK s'assurera de rencontrer au moins une fois par année la présidence et la direction générale des associations municipales (AFMNB et UMNB) afin d'examiner les possibilités de collaboration envers des dossiers provinciaux qui ont une portée régionale et vice versa. Il y a des dossiers qui pourraient nécessiter une collaboration accrue avec les associations municipales et maintenir cette relation serait bénéfique à la CSRK ainsi qu'aux associations municipales.
2. La CSRK s'assurera de rencontrer au moins deux fois par année la présidence et la direction générale de la CBDC Kent afin de se mettre à jour sur les grands dossiers du développement économique et examiner les possibilités de collaboration afin de dynamiser l'économie du territoire de Kent.
3. La CSRK s'assurera de rencontrer au moins une fois par année la présidence de chacune des chambres de commerce sur le territoire afin de mieux comprendre les défis des entreprises sur le territoire et voir aux possibilités de collaboration et de partenariat dans le but de dynamiser l'économie du territoire de Kent.
4. La CSRK rencontrera, au besoin, toutes autres organisations qui pourraient collaborer avec la CSRK sur des dossiers qui touchent la région. La fréquence de ces rencontres et le but varieront selon les dossiers en cours.

## ANNEXE 1

DÉPUTÉ / ORGANISATION / MINISTÈRE	Rencontre 1 Printemps	Rencontre 2 Automne	Rencontre annuelle
Député de Beauséjour			
Député de Miramichi – Grand Lake			
Député de Kent-Nord			
Député de Kent-Sud			
Député de Baie-de-Shediac-Dieppe			
Ministre des gouvernements locaux			
Ministre de l'Environnement			
Ministre de la Santé			
Ministre de la Sécurité publique			
Ministre responsable de la Société de développement régional			
Ministre de l'Agriculture, de l'aquaculture et des pêches			
Ministre des Ressources naturelles			
Ministre de l'Éducation postsecondaire, formation et travail			
Ministre des Transports et de l'infrastructure			
Ministre du Tourisme, patrimoine et culture			
Visite annuelle de l'Assemblée législative			
CSR Nord-Ouest			
CSR Restigouche			
CSR Chaleur			
CSR Péninsule acadienne			
CSR du Grand-Miramichi			
CSR du Sud-Est			
CSR Kings			
CSR Fundy			
CSR Sud-ouest du N.-B.			
CSR région de la Capitale			
CSR de la Vallée de l'ouest			
Village de Nouvelle-Arcadie			
Ville de Beaurivage			
Village de Five Rivers			
Ville de Grand-Bouctouche			
Communauté rurale de Beausoleil			
Ville de Champdoré			
Première Nation d'Elsipogtog			
Première Nation d'Indian Island			
Première Nation de Buctouche			
District rural de Kent			

Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick			
Union des municipalités du Nouveau-Brunswick			
CBDC Kent			
Chambre de commerce de Rogersville			
Chambre de commerce de Kent-Nord			
Chambre de commerce de Kent-Centre			
Chambre de commerce de Kent-Sud			

## ANNEXE 2

### Fiche en préparation de la rencontre

Date et heure de la rencontre : \_\_\_\_\_

Organisme responsable : \_\_\_\_\_

Personne(s) rencontrée(s) : \_\_\_\_\_

Lieu de la rencontre : \_\_\_\_\_

But de la rencontre : \_\_\_\_\_

Points à couvrir lors de la rencontre :

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

Documents à préparer et à faire circuler (cas échéant) :

- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_
- \_\_\_\_\_

